

Offre d'emploi – stagiaire MPC

Notre Commune renforce les opportunités de formation pour les jeunes. Rejoignez nos équipes de l'Office de la population et du Greffe dès début août pour une durée d'une année en tant que stagiaire MPC.

Vous aurez l'opportunité de parfaire votre formation commerciale en prenant en charge des tâches administratives, d'accueil et de guichet au sein de petites équipes dynamiques.

Vous trouverez toutes les informations sur le poste ainsi que les conditions de postulation sur www.epalinges.ch (Administration communale > Ressources humaines > Offres d'emploi).

Des nouvelles de la CISEE

Dans le but de mettre sur pied des cafés-contact pour accueillir dans un cadre convivial la population étrangère, la Commission d'intégration Suisses-Etrangers (CISEE) recherche des bénévoles pouvant s'exprimer dans plusieurs langues afin de jouer le rôle d'interprète. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à l'adresse suivante: integration@epalinges.ch, en indiquant les langues qu'elles parlent.

La CISEE est également à la recherche d'un-e enseignant-e de français langue étrangère au bénéfice d'une formation pédagogique (une expérience de plusieurs années constitue un atout). Pour toute information complémentaire, veuillez consulter l'annonce sur le site de la commune.

En effet, des cours de français pour apprenant-e-s domicilié-e-s dans la commune ouvriront dès l'automne 2021. Ils s'adresseront prioritairement aux familles à revenu modeste. Un formulaire d'inscription est à disposition au Greffe municipal et à l'Office de la population. Le délai d'inscription est fixé à fin juin.

Nouveaux règlements pour les salles et infrastructures communales

La Municipalité s'est dotée de tout nouveaux règlements et en a modifié d'autres pour la location et la mise à disposition des salles et infrastructures communales (refuges, salles communautaires Billy et Mellby, salle des spectacles, infrastructures sportives, etc.). Ils peuvent être consultés sur le site internet de la Commune, à

l'adresse suivante: www.epalinges.ch (Règlements communaux > Salles et refuges).

Attention, ces règlements portent sur les conditions en « temps normal » et ne tiennent pas compte des règles sanitaires actuellement en vigueur. La mise à disposition des salles et des infrastructures est pour l'heure très limitée.

Protection des nids d'oiseaux



Pendant la période qui s'étend d'avril à juillet, les arbres et arbustes abritent de nombreuses espèces d'oiseaux. Si certains se trouvent en phase de nidification, d'autres sont occupés à nourrir et élever leur progéniture. Sur le plan légal, tout dérangement est interdit au cours de cette période, afin de protéger ces volatiles (ci-contre une mésange bleue).

Nous encourageons donc vivement les propriétaires à éviter cette saison pour leurs travaux d'égoutage ou de taille des haies, afin d'éviter la destruction des nids et des habitats naturels, exposant ainsi les jeunes oiseaux à leurs prédateurs.

Vente de vin et de pain

Comme chaque année, la Commune d'Epalinges et la coopérative du four à pain proposent à la population une vente de vin et de pain, **le samedi 19 juin, de 9h à 12h, sur la place de la Croix-Blanche.**

Le vin de la vigne palinzarde d'Epesses est proposé aux habitants d'Epalinges, à raison de douze bouteilles au maximum par famille, au prix spécial de CHF 10.– la bouteille. Prière de se munir d'un carton ou d'une harasse. Le nombre de bouteilles mises en vente étant limité, le principe « premiers arrivés – premiers servis » sera appliqué.

Pour sa part, la coopérative du four à pain se fera un plaisir de mettre en vente les

produits de la fournée de la nuit composée de plusieurs sortes de pains, de tresses, de taillaules, de viennoiseries variées, de salées au fromage et de taillés aux greubons.



Coopérative du Four à Pain d'Epalinges

Epalinges, ses renards et ses loups

Les forêts palinzardes, notamment les escarpements du Flon, du Flon Morand, du Vaugueny et de la Vuachère, constituent depuis toujours des repaires prisés par les renards.



Les goupils ont évidemment précédé les villageois et ont survécu aux loups, qui en ont été délogés au début du XIX^e siècle. Car il fut un temps où le Jorat était infesté de loups. Entre 1728 et 1746, 56 d'entre eux ont été tués dans notre région. Les communes, dont Epalinges, indemnisait les chasseurs sur présentation des peaux. En 1722, le gouverneur (syndic) Jean-Baptiste Pache a été rétribué pour avoir consacré deux journées à la chasse aux loups. Le dernier loup sur sol vaudois a été abattu à la vallée de Joux en 1842.

Pendant des générations, les Palinzards ont fait découvrir à leurs enfants un groupement d'une quinzaine de terriers de renards dans les confins de Ballègue. Ils aimaient aller y regarder jouer les renardeaux au printemps. Ces terriers existent encore et sont toujours occupés. Ils constituent l'une des curiosités de notre commune.

Les relations entre les agriculteurs et les renards d'Epalinges ont fait partie de la vie locale. « Avec le renard, on renarde » dit un proverbe. Lorsqu'une poule disparaissait sans laisser de traces, on se deman-

dait si elle avait été la victime du goupil ou d'un bohémien de passage!

Un ancien braconnier a offert à son petit-fils une montre dédiée pour célébrer la prise d'un cinquantième renard sur sa propriété! Ce même citoyen, qui se trouvait à l'affût sur un arbre un soir de pleine lune, finit par s'endormir et chuta avec son fusil prêt à faire feu.

A notre souvenir, aucune basse-cour de la commune n'a été épargnée, quelles qu'aient été les mesures de protection envisagées.

Ici comme ailleurs, il existait plusieurs petits chasseurs qui traquaient individuellement le gibier. L'un d'eux invitait chaque année quelques copains pour une « régale » de renard. Ce « ressait » suscitait évidemment des commentaires contrastés!

Le renard illustre la mutation intervenue au sein de la population palinzarde. Autrefois, on se défiait d'un animal nuisible; aujourd'hui on se réjouit de l'apercevoir!

Francis Michon

Vente de bois des forêts communales

Comme chaque année, vous avez la possibilité de commander du bois de feu des forêts communales en vous rendant directement au guichet du Service des finances, place de la Croix-Blanche 1.

Ce bois de feu est mis en vente sous 3 formes :

- 1) Lots d'un stère de bois sec coupé en bûches de 33 cm : CHF 140.– / lot
Supplément en cas de livraison : CHF 30.– / lot, et à partir de 4 lots, CHF 20.– / lot
- 2) Boules d'un stère de bois sec coupé en bûches de 1 m : CHF 110.– / boule
Supplément en cas de livraison : CHF 30.– / boule, et à partir de 4 lots, CHF 20.– / boule
- 3) Boules d'un stère de bois vert coupé en bûches de 1 m : CHF 80.– / boule
Supplément en cas de livraison : CHF 30.– / boule, et à partir de 4 lots, CHF 20.– / boule



Les commandes doivent être passées directement au guichet du Service des finances. Une fois payés, les lots et boules de bois sec seront disponibles au dépôt de l'équipe des forêts, chemin de la Girarde 3, le vendredi 25 juin 2021 de 13h à 18h ainsi que le vendredi 24 septembre 2021 de 13h à 18h. Il existe également la possibilité de vous faire livrer le bois aux conditions définies plus haut.